DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-161

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants.

Vu la demande de Monsieur MABRIEZ Remy 13, rue de Pringuet 59660 MERVILLE afin d'effectuer son emménagement au 33, rue de Ledringhem à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1: Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements face au 26, rue de Ledringhem, et ce, les 14 et 15 juillet 2023 de 7h à 18h.

ARTICLE 2: Une signalisation temporaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 7 juillet 2023

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par Publication et notification le 21/06/2023 Le Maire.

David CALCOEN

Pour le Maire, l'Adjoint délégue Florence DEHONDT